



**PROGRAMME « BIO POUR TOUS »  
CONVENTION DE PARTENARIAT**

**Entre d'une part,**

Le chef de file du programme « Bio Pour Tous » le **Groupement de l'Agriculture Biologique des Hautes Pyrénées (GAB 65)**, représenté par Madame Claudette SARRAMEA, Présidente

**Et, d'autre part,**

Le financeur

La **Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées** représentée par Monsieur Gérard TREMEGE, Président, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire du 27 février 2020

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### ***Article 1. Objet***

En 2016, la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées a souhaité mener une action dans les quartiers prioritaires « politique de la ville » dans le cadre d'une convention Territoire à Energie Positive et croissance verte (TEPcv).

Conscients, comme l'indiquait le diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), que 18% de nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) provient de la production agricole et de la consommation alimentaire de notre territoire, la CA TLP, avec le service insertion du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et le GIP Politique de la ville ont trouvé opportun de travailler avec les porteurs du programme « Bio Pour Tous » : les Biocoop 65, le GAB65, le Secours Populaire et Villages Accueillants.

Trois conventions partenariales portant sur le projet « Bio pour tous » ont été signées depuis mai 2016 pour encadrer ce programme d'actions. Au vu des éléments de bilan, il est proposé de prolonger l'action au travers de cette nouvelle convention.

Ce programme, expérimental, répond à trois objectifs :

- Faire consommer par l'acte d'achat et la péréquation tarifaire des produits biologiques de saison à des publics en précarité, notamment ceux relevant du RSA ou habitant les quartiers prioritaires,
- Organiser des ateliers de cuisine biologique et des visites de ferme dans différents lieux de l'agglomération pour sensibiliser à une autre alimentation et se réapproprier des savoir-faire
- Livrer de façon hebdomadaire 50 à 100 kg de légumes frais et biologiques de Villages Accueillants au Secours populaire.

Il concernera différents publics, avec de la mixité sociale : familles du Secours Populaire pour l'apport de légumes biologiques et l'action de péréquation tarifaire au sein des Biocoop de Tarbes et de Lourdes, habitants des quartiers prioritaires, foyers bénéficiaires du RSA et des minimas sociaux, agents et élus des collectivités partenaires, consommateurs Biocoop, notamment.

La Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées soutient ce programme à double titre : dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) d'une part et au titre du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) validé en septembre 2019 d'autre part.

Le Conseil Départemental des Hautes Pyrénées soutient ce programme dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion 2018-2022.

Le GIP politique de la ville intervient au titre des personnes vivant dans les quartiers prioritaires sur les trois volets du projet.

### ***Article 2. Durée***

La convention est consentie pour une durée de 9 mois, du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2020.

### ***Article 3. Partenaires***

Au-delà du Groupement de l'Agriculture Biologiques du 65, chef de file, le programme « Bio Pour Tous » est porté par un ensemble d'acteurs partenaires :

**Biocoop Tarbes  
Biocoop Lourdes,  
Secours Populaire  
Et Villages Accueillants**

Interviennent également en tant que partenaires financiers (cf. Article 6) :

**Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées  
Le GIP Politique de la Ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées.**

#### ***Article 4. Droits et obligations des parties***

Les porteurs du programme « Bio Pour Tous » s'engagent à assurer trois types d'actions :

#### **Action 1 : Mise en place d'une péréquation tarifaire (administrativement, techniquement et financièrement) pour rendre accessible à des familles des aliments biologiques en magasins Biocoop 65.**

- Poursuivre le système de péréquation tarifaire mis en place depuis 2016 au sein des Biocoop de Tarbes et de Lourdes sur le principe suivant : achat d'un panier à 30 € par la famille pour une valeur marchande de 60€, le reste étant compensé par la solidarité des consommateurs et des magasins Biocoop.
- Améliorer la collecte de dons, d'une part en remobilisant les consommateurs Biocoop et d'autre part en diversifiant les sources et modalités de dons. Pour cela :
  - o Organisation d'actions de sensibilisation dans les magasins Biocoop partenaires
  - o Présentation de la démarche et sollicitation d'autres magasins Biocoop pour recueillir des dons
  - o Réflexion et mise en place d'un produit partage, sur des produits locaux type légumes, pour élargir les modalités de dons. Cela permettrait d'inclure les maraîchers ou autres producteurs dans la dynamique de solidarité et de mettre en avant leurs produits.
- Coordonner le dispositif de 25 à 30 familles bénéficiaires de la péréquation.
- Mettre à jour les fichiers des ayants droits.

#### **Action 2 : Ateliers de sensibilisation à une autre alimentation et visites de fermes de l'agglomération.**

- Poursuivre la sensibilisation à une autre alimentation auprès de publics en situation de précarité alimentaire.
- Accentuer la sensibilisation à l'anti-gaspillage et transmettre des savoirs faire culinaires pour conserver les produits frais. Profiter de cette action pédagogique pour réduire le gaspillage de légumes au Secours Populaire.
- Explorer la possibilité de proposer sur d'autres thématiques en lien avec l'alimentation et la cuisine, comme la naturopathie ou le faire ses produits soi-même, de manière à répondre à d'autres attentes et besoins des publics concernés.

Pour ce faire :

- Organisation et animation de 7 visites de ferme ou atelier de transformation artisanal bio : identification et repérage des lieux de production en Bio, information à partir des visites sur les avantages de cette alternative alimentaire
- Organisation et animation de 12 ateliers de sensibilisation à une autre alimentation et aux techniques de conservation et de transformation : définition d'un programme d'ateliers qui alterne des ateliers de sensibilisation et d'acquisition de savoirs faire et d'autonomie culinaire, avec des ateliers spécifiquement dédiés aux méthodes de conservation : stérilisation, conserves, lacto-fermentation, séchage, etc. et réalisés à partir de surplus de l'aide alimentaire du Secours Populaire.
- Identification et mobilisation des publics précaires, en insertion
- Mobilisation d'autres publics pouvant participer également aux visites de ferme, dans un objectif de mixité sociale

**Action 3 : Organiser les approvisionnements de légumes biologiques au Secours Populaire, provenant de Villages Accueillants**

- Coordonner la livraison de légumes biologiques et locaux produits par Villages Accueillants à l'aide alimentaire du Secours Populaire : mise en place de la procédure de commande (saisonnalité) et du planning des livraisons pour un volume de 2 tonnes sur la durée de la convention. L'approvisionnement au Secours Populaire de Tarbes sera organisé en livraisons hebdomadaires pendant les périodes de production.

***Article 5. Bilan du projet***

Le chef de file fournira aux financeurs un bilan global (technique et financier) du programme « Bio pour tous », co-rédigé et validé par tous les porteurs du projet en janvier 2021. Il fournira un bilan quantitatif et qualitatif de l'action, en reprenant l'ensemble des attendus fixés dans la présente convention.

Les données suivantes seront précisées dans le bilan :

- Le nombre de personnes ayant bénéficié de la péréquation tarifaire (paniers), les dépenses générées par l'achat des paniers
- Le nombre de personnes bénéficiaires du RSA, d'habitants des QPV, de personnes bénéficiaires de minimas sociaux ayant acheté des paniers
- Le nombre de personnes ayant bénéficié des ateliers et des visites de ferme et les effets produits
- Le nombre de personnes ayant pu passer d'une action à l'autre
- Les effets produits pour l'ensemble des familles....

Les financeurs s'engagent à participer aux réunions de préparation, de coordination et d'évaluation de cette expérience.

***Article 6. Financement et paiements***

L'estimation financière de cette opération est de 29 000 €, cela correspond aux missions suivantes :

- Mobilisation des producteurs
- Mise en place des ateliers et visites de ferme (échancier et calendrier, préinscriptions, animation des ateliers sur les différents sites, rédaction des fiches techniques pour les ateliers)
- Livraison sur l'ensemble de la période de 2 tonnes de légumes au Secours populaire et facturation,

- Réception des légumes de Villages Accueillants et ventilation de ces légumes
- Mobilisation des bénéficiaires
- Coordination du dispositif de péréquation tarifaire
- Animation du COPIL et coordination de l'ensemble de la démarche,
- Rédaction des comptes rendus et bilan
- Communication
- Evaluation

Le paiement des actions est assuré par le chef de file des porteurs du projet, le GAB65. Les financeurs payent leur contribution au GAB65.

Le budget est le suivant :

<b>Achats (denrées pour ateliers)</b>	1 000 €	<b>Vente de produits, prestations de service</b>	€
<b>Services extérieurs (Secours Populaire, Villages Accueillants, Communication)</b>	9 250 €	<b>Europe</b>	€
<b>Autres services extérieurs (visites de ferme, animateur des ateliers)</b>	3 100 €	<b>Etat, DDCSPP, DRAC, ARS...</b>	€
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	€	<b>Conseil Régional</b>	€
<b>Salaires et cotisations sociales</b>	15 400 €	<b>Département</b>	4 000 €
<b>Autres charges de gestion</b>	€	<b>CAF</b>	€
<b>Charges financières</b>	€	<b>Commune</b>	€
<b>Charges exceptionnelles</b>	€	<b>GIP Politique de la Ville</b>	5 000 €
<b>Dotations aux amortissements, aux provisions</b>	€	<b>Fonds propres 20% D'autofinancement</b>	
<b>Emploi des contributions volontaire en nature</b>		<b>Emploi des contributions volontaire en nature</b>	
<b>Déplacements</b>	250 €	<b>Tarbes Lourdes Pyrénées</b>	20 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>29 000€</b>

La contribution du/de :

- Département des Hautes Pyrénées s'élève à 4 000 €

Soit 30 € par panier pris à la Biocoop 65 pour 7 familles RSA par mois sur toute la durée de la convention (30x9x9 = 2430 €) + 1570 € pour les ateliers.

Le montant de 4 000 € sera inscrit au chapitre 9356 du Budget Départemental. Le Département des Hautes Pyrénées paiera 50 % à la signature de la convention et 50 % sur la base du bilan transmis en fin d'action.

- GIP Politique de la Ville s'élève à 5000 €

Cette subvention est répartie comme suit : 4000 € attribués pour le Contrat de ville du Grand Tarbes et 1000 € pour le Contrat de ville de Lourdes.

Le GIP Politique de la ville paiera le GAB65 en deux fois (70 % à la signature de la convention, 30 % au moment du bilan du programme) après fourniture par le GAB 65 d'un RIB, du bilan comptable de l'année n-1 et du bilan de fin d'action.

- Tarbes Lourdes Pyrénées s'élève à 20 000 €

Cette subvention est répartie comme suit : 10 000 € dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire et 10 000 € au titre du PCAET.

Tarbes Lourdes Pyrénées paiera le GAB65 en trois fois selon l'avancement des actions (1<sup>er</sup> acompte : 10 000€ à la signature de la convention, 2<sup>ème</sup> acompte : 5 000 € début août 2020 et solde : 5 000 € à la suite de la réunion de clôture et de la validation du bilan d'actions).

Ces contributions sont formalisées par la signature de conventions bilatérales entre le chef de file et chacun des partenaires financiers.

### ***Article 7. Responsabilités***

Les porteurs du programme assumeront les responsabilités qui leur incombent dans les différentes actions.

### ***Article 8. Litiges***

En cas de difficultés sur l'interprétation de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leurs différends à l'amiable. En cas de désaccord persistant, il sera porté devant le Tribunal Administratif de Pau.

A Tarbes, le

**Mme Claudette SARRAMEA,  
Présidente du GAB65**

A Juillan, le 30 MARS 2020

**M. Gérard TREMEGE  
Président de la CA TLP**

